



PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE MELLOIS SEVRE ET GATINE

-

PRISE EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT, DU CONSEIL ET DE LA SENSIBILISATION DU PETIT TERTIAIRE PRIVE



INTERET POLITIQUE LOCAL

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et ses trois EPCI partenaires (Communauté de Communes Mellois en Poitou, Parthenay Gâtine et Val de Gâtine) affichent leur intérêt politique à traiter cette thématique à travers la lettre d'intention jointe à cette candidature et aux délibérations des différents EPCI qui viendront la compléter en aval.

Concernant la CC Haut Val de Sèvre, l'appui aux entreprises (secteur tertiaire y compris) pour travailler sur la thématique énergétique se traduit, dans son projet de territoire, par la mise en avant des enjeux suivants :

- Sur la thématique du développement économique : Accompagner les entreprises dans la transition environnementale et l'adaptation de leur offre aux attentes de la société ;
- Sur la thématique de la transition énergétique : Améliorer la performance énergétique et l'accompagnement à la rénovation du patrimoine bâti.

STRATEGIE

Travail auprès des entreprises du petit tertiaire

Le travail mené auprès du petit tertiaire consiste en une première mission de conseil aux entreprises dans leurs projets de rénovation et dans une seconde mission de sensibilisation aux éco-gestes pour la maîtrise des consommations et à la rénovation.

Pour rappel, l'accompagnement sur ce sujet est de deux types :

- Un **conseil de 1^{er} niveau (B1)** apporté aux entreprises sur différents aspects du projet (juridique, technique, financier et social). Il est possible d'avoir plusieurs échanges (2 au maximum) avec le conseiller tout au long de la démarche.
- Un **conseil personnalisé (B2)** relatif aux besoins de l'entreprise, de sa situation financière et des caractéristiques techniques des locaux. Un pré-diagnostic énergétique est réalisé avec un récapitulatif de la situation décrite, l'état des lieux de la qualité de l'enveloppe, les propositions de travaux, le récapitulatif des aides existantes et les conseils énergétiques pour l'entreprise.

La Plateforme Mellois Sèvre et Gâtine poursuivrait son accompagnement dans ce format comme durant l'année 2022.

=====

Perspectives d'évolution : Les précédents AMI imposaient un cadre avec des critères d'éligibilité pour les entreprises souhaitant bénéficier d'un accompagnement du conseiller France Rénov, à savoir notamment :

- Occuper une surface inférieure à 1000 m² ;
- Avoir un nombre de salariés inférieur à 11 personnes
- Un accompagnement sur les locaux ou parties uniquement tertiaires.

Ce cadre a pu être identifié comme limitatif et peu approprié, car, dans le cas où l'entreprise ne répondait pas à l'un de ces critères, son accompagnement ne pouvait aboutir. Pourtant, nous avons constaté de nombreuses



sollicitations d'entreprises en dehors de ce cadre sans pour autant en être très éloignées. Cela nous limitait dans notre action et dans l'atteinte de nos objectifs durant l'année 2022.

Nous aimerions donc profiter de ce nouveau format de candidature pour proposer un assouplissement des critères d'éligibilité et un meilleur accompagnement des entreprises.

=====

En parallèle, la Plateforme Mellois Sèvre et Gâtine poursuivra les actions de communication/sensibilisation pour le petit tertiaire privé avec des journées techniques « aides financières ».

Elle pourra proposer d'autres types et d'autres formes d'animations en fonction des objectifs prioritaires du comité de pilotage :

- Animation auprès des acteurs bancaires ;
- Animations auprès des notaires et agences immobilières ;
- Animation auprès des professionnels du bâtiment ;
- Présentation de la plateforme, aides et parcours du particulier ;
- Points clés d'une rénovation BBC ;
- Animation auprès des élus du territoire.

Les EPCI et le CRER relanceront probablement « une enquête besoins petit tertiaire » afin d'interroger et répertorier les entreprises désireuses de réaliser des travaux de rénovation énergétique. Au vu du contexte actuel, il ne fait aucun doute que les retours soient plus nombreux que les fois précédentes. L'enquête permettra de recueillir des informations importantes sur les consommations d'énergie dans l'entreprise et de mettre en avant les différents projets. Un conseil personnalisé sera ensuite proposé aux entreprises ayant des besoins en matière de rénovation énergétique.

Cette méthodologie est appliquée depuis 2021 sur la plateforme Sèvre et Gâtine et pourra être reconduite pour l'année 2023.

Enfin, une communication concertée entre les EPCI à des moments clés viendra compléter les autres actions pour apporter de la cohérence au message et obtenir un effet de masse sur l'ensemble du territoire de la plateforme. Afin de mieux cibler le public et améliorer l'impact du message délivré, les services économiques des collectivités seront associés.

Articulation avec les chambres consulaires (CCI / CMA)

En complément des services économiques des EPCI, les chambres consulaires peuvent également constituer un relais d'information et d'accompagnement important sur le volet du petit tertiaire/accompagnement des entreprises. Elles sont une porte d'entrée privilégiée pour de nombreuses entreprises et porteurs de projets.

Une articulation de fonctionnement entre l'opérateur (le CRER) et les chambres pourraient être travaillées afin que les entreprises puissent bénéficier d'un accompagnement global et au plus proches de la diversité des besoins ou projets que celles-ci peuvent porter. L'intervention des chambres consulaires pourrait notamment permettre d'accompagner les entreprises dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques en tenant compte de leurs usages et de leurs activités. En effet, les chambres consulaires proposent également certains services et accompagnements à destination des entreprises (pas uniquement petit tertiaire) et sur des thématiques élargies (approche développement durable et adaptation au changement climatique).



Une réflexion est menée avec nos partenaires et les chambres pour délimiter le champ d'action de chacune des parties et voir comment réorienter au mieux les contacts entreprises en fonction leurs besoins, l'objectif étant de proposer aux entreprises un accompagnement le plus complet possible.

BUDGET PREVISIONNEL

Compte tenu des besoins d'accompagnement des entreprises comme des ménages sur la réduction de la consommation d'énergie et la rénovation énergétique des bâtiments, nous proposons de renouveler l'action conduite en 2021 et 2022. Les enjeux et les volontés politiques de nos territoires étant fortes sur cette thématique, les objectifs ont été revus à la hausse, avec une augmentation de 20%.

En 2022, notre territoire s'était fixé comme objectif de réaliser 80 actes B1 et 40 actes B2. Pour l'année à venir, il s'agirait donc d'atteindre les 100 actes B1 et les 50 actes B2 pour la fin d'année 2023.

Le projet serait de nouveau financé à hauteur de 80 % et les 20 % d'autofinancement seraient partagés avec 3 autres EPCI.

Pour le calcul du budget, nous avons repris les barèmes SARE de l'année passée, à savoir 16 € l'unité pour l'acte B1 et 400 pour l'acte B2.

COUT DU PETIT TERTIAIRE	2022	2023
B1 Petit tertiaire privé / information de premier niveau	1 280,00 €	1 600,00 €
B2 Petit tertiaire privé / Conseil personnalisé	16 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL Dépenses prises en comptes (assiette éligible)	17 280,00 €	21 600,00 €
TOTAL Autofinancement	3 456,00 €	4 320,00 €
TOTAL Subvention prévisionnelle	13 824,00 €	17 280,00 €
Subvention du SARE	8 640,00 €	10 800,00 €
Subvention de la REGION	5 184,00 €	6 480,00 €

Le coût de l'opération serait donc de 21 600 € en 2023 à porter par la CC Haut Val de Sèvre, subventionné comme détaillé ci-dessus à hauteur de 17 280 € avec un reste à charge en autofinancement de 4 320 €, à partager au prorata du nombre d'habitant entre les 4 EPCI partenaires.

